

tion de dix années, pour des perfectionnements dans la fabrication des plaques et carreaux de verre, pour lesquels un brevet de quatorze années a été accordé en Angleterre, le 17 juillet dernier, au sieur Henri Bessemer, de Baxterhouse, Old Saint Pancras Road, à Londres ;

Au sieur Moenck (G.), de Londres, domicilié à Saint-Josse-ten-Noodle, lez Bruxelles, rue des Arts, n° 30, chez le sieur Urling, son mandataire, un brevet d'importation de treize années, pour un perfectionnement aux horloges, breveté d'invention, en sa faveur, en Angleterre, pour quatorze années, le 1^{er} décembre 1847 ;

Au sieur Guion (J. B. A.), inspecteur au chemin de fer d'Orléans à Paris, domicilié à Bruxelles, place Sainte-Gudule, n° 9, chez le sieur Chotteau, son mandataire, un brevet d'invention de quatorze années, pour des perfectionnements dans la construction des chaînes métalliques. déjà brevetés en sa faveur pour quinze années, en France, le 4 octobre 1847 ;

Au sieur Fourcault (A.), membre de l'Académie de médecine de Paris, domicilié à Bruxelles, place Sainte-Gudule, n° 9, chez le sieur Chotteau, son mandataire, un brevet d'invention de quatorze années, pour des enveloppes imperméables de différentes formes, destinées à renfermer le corps de l'homme, ou l'une de ses parties qu'on veut soumettre à l'action d'un liquide en évitant le contact direct, déjà brevetées d'invention en sa faveur pour quinze années en France, le 30 décembre 1847. (*Monit. du 14 mars 1848.*)

119. — 9 MARS 1848. — *Arrêté royal qui approuve l'élargissement du chemin n° 15, figuré au plan de détail n° 4, et la rectification du chemin n° 6, figuré au plan de détail n° 5 de l'atlas des chemins vicinaux de la commune de Vieuville.* (*Monit. du 15 mars 1848.*)

120. — 9 MARS 1848. — *Acceptation de la loi du 4 février 1848 qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Gyr (Jean-Guillaume), sergent-major au 2^e régiment de ligne, né à Aix-la-Chapelle.* (*Monit. du 22 mars 1848.*)

121. — 9 MARS 1848. — *Loi relative à la péréqua-*

tion générale de la contribution foncière (1). (*Monit. du 11 mars 1848.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La somme de quinze millions cinq cent mille francs, formant le principal de la contribution foncière à fixer par la loi du budget des voies et moyens pour l'exercice 1849, sera répartie entre les neuf provinces du royaume, d'après les résultats du cadastre, comme suit :

Anvers.	fr.	1,546,103
Brabant.		2,817,373
Flandre occidentale.		2,352,033
Flandre orientale.		2,606,153
Hainaut.		2,637,527
Liège.		1,520,525
Namur.		977,978
Limbourg.		686,156
Luxembourg.		556,152
Total.	fr.	13,500,000

Art. 2. Le chiffre du revenu cadastral représentant la matière imposable au 31 décembre 1843, dans chaque province, pris pour base de cette nouvelle péréquation, continuera désormais à servir de base à la répartition du contingent annuel de la contribution foncière entre les provinces, jusqu'à ce qu'une révision générale des opérations cadastrales ait été ordonnée par la législature et soit effectuée.

Les augmentations et les diminutions qui surviendront entre-temps dans la matière imposable de chaque province, ne donneront lieu à aucune modification du contingent provincial ; elles n'auront d'effet que sur la répartition entre les communes qui composent la province

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. VEYDT.

122. — 9 MARS 1848. — *Loi contenant le budget du ministère de la justice pour l'exercice 1848 (2)* (*Monit. du 11 mars 1848.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de la justice est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de

(1) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 19 décembre 1844. — Rapport par M. Sigard le 14 décembre 1847. — Discussion et adoption le 12 février 1848 par 53 voix contre 7. — Rapport au sénat par M. de Ribaucourt le 2 mars. — Discussion le 4, et adoption le 8 par 27 voix contre 1.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 27 mars 1847 — Rapport par M. Lange le 15 décembre. — Discussion les 18, 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 1848 et adoption à l'unanimité des 61 membres. — Rapport au sénat par M. Oellafuille le 29 février. — Discussion le 4^{er} mars et adoption le 4 à l'unanimité des 29 membres.